

**Philippe FOLLIOT**

Député du Tarn  
Secrétaire de la commission  
de la défense et des forces armées

**Monsieur Yves ROBINEAU**  
**Président de la Section de l'Intérieur du**  
**Conseil d'Etat**  
**1 Place du Palais Royal**  
**75001 PARIS**

Réf : PF/PLD/01-23-05

Castres, le 23 janvier 2014

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'avis que vous devez formuler avant la parution du décret concernant le redécoupage des cantons pour le département du Tarn, je souhaitais porter à votre connaissance quelques remarques.

A la lecture de ce redécoupage je constate un coup de rabot démographique ainsi qu'une atteinte grave à la solidarité et à l'égalité territoriale. Voici mes observations tant sur la forme que sur le fond :

- **Absence totale d'une réelle concertation.**

Au cours des six derniers mois aucune réunion n'a eu lieu entre les services de l'Etat et les élus tarnais représentant les différentes sensibilités politiques afin de faire émerger un relatif consensus sur les contours de ce redécoupage. Ce redécoupage a été dessiné en catimini par le ministère de l'intérieur, la préfète du Tarn, le président du conseil général du Tarn et le 1er secrétaire fédéral du PS.

- **Date de publication du redécoupage.**

On peut légitimement s'interroger sur le fait que le redécoupage ait été publié un 29 décembre. Par tradition lorsque l'Etat souhaite annoncer une mauvaise nouvelle, on attend toujours le cœur du mois d'août ou entre Noël et le jour de l'an, durant la « trêve des confiseurs ». Pourquoi avoir attendu le 29 décembre pour publier ce redécoupage alors que le ministère de l'intérieur l'avait validé le 2 décembre ?

- **Aucune prise en compte de l'exception « montagne », aucun équilibre des territoires.**

Avec l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne), présidée par Frédérique MASSAT, députée P.S. de l'Ariège, et animé par Laurent WAUQUIEZ, député UMP de Haute-Loire, nous avons lors des débats parlementaires obtenu l'accord du gouvernement pour que les territoires de montagne puissent faire l'objet d'une exception à la règle des plus ou moins 20%. Le Tarn comprend 49 communes en zone de montagne mais les cantons concernés ne relèveront pas de cette exception, contrairement à une quinzaine de départements au niveau national (Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gard, Haute-Savoie,...). Conséquence : un déséquilibre des cantons. Le canton de Lacaune est 85 fois plus étendu que celui d'Albi 1. Les cantons de Lacaune et de Réalmont représentent près d'1/3 de la superficie du territoire tarnais, mais seulement 4 élus sur 46, 8% des élus représenteront près de 33% de la superficie. Autre exemple, dans le canton de Réalmont, la commune d'Orban, à la limite du gaillocois, se trouve à plus d'1h10 de voiture de la commune de Miolles, à la frontière de l'Aveyron. De la même façon dans le canton de Carmaux 1, pour se rendre de Trèbas à Jouqueviel, il faudra compter 1h20 ! Il n'y aura plus de proximité des élus avec leurs administrés. Une inégalité, une disparité importante va être créée concernant les dépenses de fonctionnement des conseillers départementaux. Où se trouve l'équilibre des territoires dans ce redécoupage ?

- **Le redécoupage ne respecte pas les intercommunalités.**

Contre toute logique, très souvent les intercommunalités ne sont pas respectées. Ex : La communauté de communes du Sidobre Val d'Agoût (Brassac, Roquecourbe) est divisée en deux... Pire, on assiste à la disparition de la logique urbaine et rurale. Les nouveaux cantons bafouent les périmètres des agglomérations. Au-delà du canton de Castres 2 qui comporte 5 communes hors agglomération, l'ancien canton de Labruguière était composé de 15 communes dont une majorité se trouvait dans la communauté d'agglomération Castres-Mazamet. Dans le nouveau canton, le chef-lieu Labruguière est la seule des 15 nouvelles communes à être dans l'agglomération... Les communes de Cagnac-les-Mines, Mailhoc, Milhavet, Sainte-Croix, se retrouvent dans le canton d'Albi 3, «en étant en dehors des limites de l'agglomération».

- **Le redécoupage ne respecte pas les logiques territoriales.**

Le territoire du Sidobre est artificiellement coupé en deux. Lacrouzette étant séparé de Burlats et de Saint-Salvy-de-la-Balme. Cuq-Toulza est rattaché à Lavaur alors que par tradition il a toujours été tourné vers Puy-laurens. Les communes de Dénat et de Labastide-Dénat sont raccrochées au canton de Saint-Juéry alors que ces communes sont proches d'Albi-sud et Puygouzon. Tout comme les synergies Réalmont-Lautrec semblent plus évidentes qu'entre Réalmont et Alban. Il en est de même pour la commune d'Ambre qui est plus liée à Lavaur qu'à Saint-Sulpice.

Il y a une incohérence concernant les communes de plus de 9000 habitants (hors Albi et Castres). Alors que les communes de Gaillac, Lavaur et Graulhet, ne sont pas subdivisés, pourquoi les communes de Mazamet et Carmaux le sont ?

- **Le redécoupage ne respecte pas les limites naturelles et provoque des incohérences urbaines.**

Sur l'agglomération d'Albi, par exemple, tous les redécoupages se sont fait, historiquement, sur la base de la séparation rive droite/rive gauche du Tarn. Ce redécoupage bafoue totalement ce principe. Ainsi la commune d'Arthès est rattachée au canton de Saint-Juéry, alors qu'elle est historiquement liée à Albi-Nord et Lescure. Il en est de même pour les communes de Cagnac-les-Mines, Mailhoc, Milhavet, Sainte-Croix (toutes sur la rive droite), qui se retrouvent dans le canton d'Albi 3, majoritairement sur la rive gauche du Tarn. A Castres, les quartiers jumeaux d'Aillot et Bisséous seront pour la 1ère fois dans deux cantons différents...

- **Le redécoupage a pour objectif une finalité politique.**

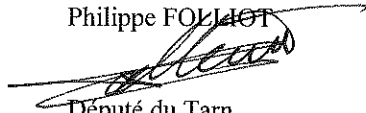
La commune de Lacrouzette (très majoritairement à droite) est la seule commune détachée de l'ex-canton de Roquecourbe pour être raccroché, dans le cadre d'un appendice, à celui de Lacaune (qui vote déjà majoritairement à droite). Elle aurait pu faire basculer le canton Castres 2 dans l'opposition ! Les communes de Couffouleux et de Rabastens sont bizarrement dans deux cantons séparés afin de mettre fin à la guerre « fratricide » interne au P.S., lors des municipales et demain des départementales, que se livrent les maires de ces deux communes. Ainsi chacun des deux aura son canton au mépris de toute logique territoriale... Sur Albi pour la première fois depuis 1958, le redécoupage a été dessiné avec des subdivisions dans trois bureaux de votes (le n°3, le n°9 et le n°15). Ce qui démontre le caractère chirurgical et politique de ce redécoupage...

La volonté d'assurer la majorité au seul PS dans le département du Tarn est flagrante. Après bientôt 40 ans de pouvoir sans partage, une fraction du seul Parti socialiste veut empêcher toute perspective d'alternance. Ce redécoupage malmène le pluralisme de gauche (les deux cantons actuellement tenus par le PC sont sabordés).

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Cordialement*

Philippe FOLLLOT

  
Député du Tarn